



## **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE (Novembre 2011)**

En vertu de l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, il me fait plaisir de vous présenter la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

### **1-ÉTATS FINANCIERS 2010 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**

Les états financiers pour l'année 2010 ont été vérifiés par Monsieur Daniel Tétreault, CA. À son avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats des activités et de l'évolution de la situation financière à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les revenus de l'exercice financier 2010 ont été de 16 793 803 \$, alors que les dépenses de fonctionnement et les affectations financières s'élevaient à 15 625 143 \$, générant ainsi un surplus de 1 168 660 \$

### **2-PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS – RÉALISATIONS 2010 ET SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2011**

Le programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 prévoyait des dépenses de l'ordre de 10 063 000 \$ en 2010. Les investissements en projets d'immobilisations pour l'année passée se sont chiffrés à 3 735 377 \$.

Parce que nous reportions certaines dépenses non encourues en 2010 dans le programme triennal de 2011-2012-2013, nous avons anticipé des projets d'immobilisations d'une valeur de 16 080 000 \$ en 2011.

De ce montant, des dépenses en immobilisations pour un montant de plus de 4,2 millions \$ ont été engagées vers la fin du troisième trimestre. Les travaux de réfection routière de la rue Sainte-Anne continueront tant que les conditions climatiques seront favorables. Dépendant de ces conditions, nous prévoyons des travaux additionnels pouvant aller au-delà de 2 millions \$.

### **3-RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

Selon le règlement 706 de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, le maire reçoit un salaire annuel de 21 800 \$ pour l'année 2011 alors que les conseillers obtiennent un montant de 7 267 \$. De plus, le maire et les conseillers de la Ville ont droit à une allocation annuelle de dépenses exempte d'impôt, au montant suivant :

Pour le maire :	10 900 \$
Pour les conseillers :	3 633 \$

En vertu dudit règlement, la rémunération totale pour l'année 2011 est de 32 700 \$ et 10 900 \$ pour le maire et chacun des conseillers, respectivement.

#### **4-INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2011**

Le budget 2011 prévoyait des revenus totaux de 16 620 100 \$. Nous comptons dépasser ce montant d'environ 250 000 \$ (1,5 %), principalement à cause de la bonification des compensations offertes par le gouvernement provincial.

Nous anticipons que les dépenses encourues en 2011 seront de l'ordre de 16 425 000 \$, alors qu'elles étaient budgétées à 16 620 100 \$. Cette économie d'un peu moins de 200 000 \$ représente un écart favorable de 1,2 %. Elle est surtout le résultat d'économies sur le coût de la dette à long terme, l'enlèvement de la neige et le report de certains projets mineurs.

#### **5-Orientations générales pour le budget 2012**

La préparation du budget pour l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 est actuellement en cours. Ce sera un exercice exhaustif (budgétisation "à base zéro") qui aura comme objectif principal le maintien de tous les services présentement offerts aux citoyens. Nous respecterons la capacité de payer des contribuables, malgré une hausse considérable appréhendée dans les frais qui nous reviennent en tant que membre de l'agglomération de Montréal.

#### **6-LISTE DES CONTRATS**

Toujours conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose en annexe la liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue depuis le 30 novembre 2010.

Francis Deroo  
Maire – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue